



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppressions des classes préparatoires aux grandes écoles de proximité

Question écrite n° 13640

Texte de la question

M. Jérôme Guedj interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les coupes budgétaires concernant les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de proximité. Le mercredi 6 décembre 2023 avait lieu, à Paris, une manifestation de plusieurs centaines d'étudiants protestant contre la fermeture de quatre CPGE parisiennes. Les classes concernées ont des effectifs pléthoriques et sont composées de nombreux élèves boursiers ou venant de la couronne parisienne, avec des effectifs très solides en matière de parité. De la même manière, loin des grands lycées des métropoles, un grand nombre d'établissements de banlieue et de zones périurbaines participent chaque jour à fournir à des étudiants issus de milieux populaires et de classe moyenne un enseignement de grande qualité, participant à faire fonctionner un ascenseur social que beaucoup considèrent aujourd'hui cassé. Alerté par des professeurs du lycée Parc de Vilgénis de Massy, qui craignent de voir plusieurs de leurs sept classes préparatoires disparaître de la même manière dans le futur, il souhaite connaître la stratégie gouvernementale de financement, d'ouverture et de fermeture des CPGE, notamment dans l'académie de Versailles et dans l'Essonne.

Texte de la réponse

Pour l'enseignement scolaire public du second degré, à la rentrée scolaire 2024, l'académie de Versailles bénéficie de la création de 245 équivalents temps plein d'enseignement (ETP). Dans le respect de la dotation allouée, les autorités académiques veillent à une répartition équitable des moyens entre les différentes catégories d'établissements et niveaux de formation, et tiennent compte de leurs caractéristiques sociales et territoriales. Notamment, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie de Versailles accueillent près de 6 000 élèves. L'offre de formation pour l'académie de Versailles demeure stable à la rentrée 2024. L'administration a étudié avec une grande attention les propositions d'évolution des classes préparatoires formulées par les recteurs. Celles-ci procèdent d'une démarche très structurée prenant en compte divers facteurs : démographie scolaire, carte actuelle des formations du supérieur, projets pédagogiques, infrastructures des établissements, nombre de places aux concours. La redistribution de l'offre de formation peut ainsi découler d'une stratégie territoriale visant à permettre aux étudiants de poursuivre localement des études supérieures de qualité et à optimiser les capacités d'accueil, tout en préservant la diversité des formations.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13640

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11077

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3664